





Plan Local d'Urbanisme

2

Procédure



Les principes de la loi SRU (décembre 2000)

L'équilibre entre le renouvellement urbain et le développement urbain maîtrisé ;

Le diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat ; La limitation de l'étalement urbain et la maîtrise des déplacements ; La préservation de l'environnement et la prévention des risques et des nuisances.

Les dispositions issues des Grenelles I et II (2009/2010)

Une meilleure prise en compte du développement durable ; Des documents d'urbanisme plus opérationnels.

Les dispositions de la loi ALUR (mars 2014)

Accroitre l'effort de construction tout en freinant l'artificialisation des sols et lutter contre l'étalement urbain.

LES PIÈCES DU PLU ET LEURS CONTENUS

Le Rapport de Présentation (L.151-4 et R.123-2 et suivants du code de l'urbanisme), dans lequel s'inscrit le diagnostic communal, présente l'analyse de la situation actuelle de la commune et des tendances constatées, explique les choix retenus pour le projet urbain et ses incidences sur l'environnement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (L.151-5 et R.123-3) expose le parti d'urbanisme et le projet de développement retenu par le Conseil Municipal.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, R.123-3-1 et R.123-6) exposent des prescriptions particulières d'aménagement applicables sur certains secteurs, à des degrés de précision différents selon les objectifs fixés par le PADD.

Le règlement graphique (L.151-8 et suivants, R.123-5 et suivants) précise l'affectation des sols selon les types de zones définis.

Le règlement écrit (L.151-8 et suivants et R.123-9) peut contenir jusqu'à 14 articles pour chaque zone, déterminant les constructions interdites et celles autorisées sous conditions et fixant les règles applicables pour construire sur un terrain donné.

Les annexes (L.151-43) rassemblent toutes les servitudes et règles s'imposant au Plan Local d'Urbanisme (Servitudes d'Utilité Publique), les annexes sanitaires ainsi que toutes informations utiles à caractère informatif.



